

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2019**

**L'an deux mil dix-neuf le onze avril**, les membres du conseil municipal de la commune de Massangis se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

CAPOLUNGO Ludivine - COURTOIS Xavier (Maire) - COYDON Thierry - DE CRISENOY Éric - GORSKI Didier - HECKER Corine - LEROY Mireille et THEVENET Milène.

**Absent excusé :** M. Jacques ROBERT.

**Absent :** Robert BETMONT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur COURTOIS Xavier, Maire à 20 H 05.  
Madame LEROY Mireille a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire a dénombré huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 26 février 2019.

### **ORDRE DU JOUR :**

**1- Approbation du Compte Administratif 2018 de la commune de MASSANGIS**

Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Madame Mireille LEROY présente le compte administratif 2018 de la commune de Massangis qui s'établit ainsi :

<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	376 893,16 €	282 617,02 €	659 510,18 €
Recettes	570 390,02 €	519 059,66 €	1 089 449,68 €
Résultat exercice	193 496,86 €	236 442,64 €	429 939,50 €
Résultat 2017 reporté	0.0 €	-426 221,95 €	-426 221,95 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>193 496,86 €</b>	<b>-189 779,31 €</b>	<b>3 717,55 €</b>

Après avoir examiné ce document budgétaire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 de la commune.

**2- Approbation du Compte de gestion 2018 de la commune de MASSANGIS**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2018 de la commune de Massangis qui correspond au compte administratif.

**3 - Affectation de résultats budget communal**

Le Conseil Municipal après vote du Compte Administratif de l'année 2018 en accord avec le compte de gestion du Trésorier.

Considérant les résultats de l'exercice 2018 et les résultats de clôture au 31/12/2018, à savoir :

189 779,31 € de déficit en section d'investissement  
193 496,86 € d'excédent de fonctionnement

**Considérant les restes à réaliser : 8 417,97 € en dépenses d'investissement**

**Décide d'affecter les résultats comme suit :**

La somme de **193 496,86 €** est affectée au compte 1068 R en recette d'investissement et fera l'objet d'un titre de recette en 2019.

La somme de **189 779,31 €** est reportée au compte 001 R en dépense d'investissement. Accepté à l'unanimité.

#### **4 – Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2019**

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, considérant que la commune de Massangis entend poursuivre son programme d'embellissement sans augmenter la pression fiscale.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

	Taux d'imposition Communal de 2019
Taxe d'habitation	12,83
Taxe foncière (bâti)	8,21
Taxe foncière (non bâti)	29,92

#### **5- Approbation du Budget Primitif 2019 de la commune de MASSANGIS**

Le Maire présente le budget primitif 2019 de la commune, il indique que les frais d'études non suivis de réalisation doivent être amortis. Une étude avait été réalisée en 2010 pour un montant de 7 168,82 €. Il propose de l'amortir en un an sur le budget 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'amortir cette étude sur un an les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019, charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	452 712,44 €	538 433,00 €
INVESTISSEMENT	435 144,70 €	435 144,70 €
TOTAL	887 857,14 €	973 577,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve et vote le Budget Primitif 2019 de la commune de Massangis.

Le Maire indique aux conseillers que les logiciels JVS actuellement utilisés vont être remplacés par une nouvelle version, il présente l'offre Horizon Village Cloud + cimetière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Suite à la création en 2018 d'un verger de sauvegarde, le Maire propose de continuer les plantations d'arbres fruitiers en 2019. Il présente une offre de la société CONCEPT nature et un plan détaillé avec les 15 variétés d'arbres qui pourraient être plantées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à prendre toutes les mesures afin de mettre en œuvre ce projet, charge le Maire de demander une subvention auprès du Conseil Régional de signer la convention avec le Conseil Régional de la Bourgogne-Franche-Comté.

#### **6- Approbation du Compte Administratif 2018 Eau et Assainissement**

Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Madame Mireille LEROY présente le compte administratif 2018 du service Eau et Assainissement de Massangis qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	138 197,34 €	4 020,87 €	142 218,21 €
Recettes	119 438,27 €	15 417,16 €	134 855,43 €
Résultat exercice	-18 759,07 €	11 396,29 €	-7 363,00 €
Résultat 2017 reporté	28 143,42 €	16 437,13 €	-426 221,95 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>9 384,35 €</b>	<b>27 833,42 €</b>	<b>37 217,77 €</b>

Après avoir examiné ce document budgétaire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 du Service Eau et Assainissement.

### **7- Approbation du Compte de gestion 2018 Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du service Eau et Assainissement de la commune de Massangis qui correspond au compte administratif.

### **8 - Affectation de résultats Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal après vote du Compte Administratif de l'année 2018 en accord avec le compte de gestion du Trésorier.

Considérant les résultats de l'exercice 2018 et les résultats de clôture au 31/12/2018, à savoir :

27 833,42 € de déficit en section d'investissement  
9 384,35 € d'excédent de fonctionnement

#### **Décide d'affecter les résultats comme suit :**

La somme de **27 833,42 €** est reporté au compte 001 en recette d'investissement.

La somme de **9 84,35 €** est reportée au compte 002 en recette de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité.

### **9- Approbation du Budget Primitif 2019 Eau et Assainissement**

Le Maire présente le budget primitif 2019 de la commune

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	227 634,30 €	227 634,30 €
INVESTISSEMENT	49 216,06 €	49 216,06 €
TOTAL	276 850,36 €	276 850,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve et vote le Budget Primitif 2019 du service Eau et Assainissement de la commune de Massangis.

### **10- Tarifs des locations des gîtes**

Le Conseil Municipal après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants pour la location des gîtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

	TARIFS
Basse saison : du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars inclus	230 €
Haute saison : du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre inclus	280 €
Possibilité : 2 nuits du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	120 €
Possibilité : 3 nuits du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	140 €
Possibilité : 4 nuits du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	160 €

### **11- Planning du bureau de vote**

Le planning des permanences du bureau de vote des élections européennes est constitué.

La séance est levée à 0 H 30.